



## Arbitrage à la touche par les joueurs et temps de « rotations »

### Catégorie U13



#### Arbitrage à la touche des U13 sous la responsabilité de l'éducateur :

- Un remplaçant par équipe est identifié en tant qu'arbitre assistant.
- Changement d'arbitre assistant à chaque temps de « rotations » et à la mi-temps (15' maximum par joueur).
- Passage égalitaire de tous les joueurs au cours de la saison.
- En cas d'absence de remplaçants, la touche est effectuée par un jeune ou un adulte volontaire.

**Objectif :** initiation des jeunes à l'arbitrage.

#### Le temps de « rotation »

- Pause au bout de 15 minutes durant chaque période pour effectuer les changements.
- L'arbitre est responsable de la gestion de ce temps de « rotations ».
- En aucun cas il s'agit d'un temps pour redonner des consignes (pas de rassemblement de joueurs).
- Les changements ne peuvent s'effectuer à un autre moment sauf en cas de blessure d'un joueur.
- Tous les joueurs doivent, dans la mesure du possible, être remplacés au cours du match (sauf le gardien de but).

**Objectifs :** temps de pratique égal pour tous les joueurs (minimum 50% du temps de jeu total).